



Agenda

Dimanche 23 avril

Elections présidentielles : 1^{er} tour

Dimanche 23 avril

Randonnée des Cerisiers Blancs
Comité des Jeunes

Dimanche 30 avril

Fête des classes en 7

Dimanche 7 mai

Elections présidentielles : 2^e tour

Lundi 8 mai

Cérémonie du 8 mai

Samedi 13 mai

Bessenay fête le Mai

Samedi 20 mai

Béchamel : concert

Mardi 23 mai

Concours boules vétérans

ZOOM sur

Le bassin d'orage chemin de la Drivonne

Sa construction a débuté en juin 2016 et répond à deux objectifs :

Canaliser les eaux de ruissellement du secteur de Saint Irénée et de la Montée de Bernay et servir de tampon de régulation en cas de fortes intempéries susceptibles de provoquer une crue dans la vallée de la Brévenne.

Une canalisation de 60 cm de diamètre récolte les eaux et les déverse dans le bassin par le haut. Simultanément, des canalisations plus étroites les diffusent en contrebas à un rythme ralenti : le bassin d'orage sert à freiner l'eau.

Alors qu'il sera le plus souvent vide, sa capacité a été calculée pour une crue centennale.

Jouxtant une zone humide, sa conception a fait l'objet d'une étude technique environnementale et paysagère spécifique afin de respecter la flore et la faune.

La mise en eau et la fin du chantier avec la pose d'une clôture de sécurité sont prévues autour du 15 mai 2017.

Compte rendu municipal

Présents : Mesdames et Messieurs SUBTIL, CARADOT, PROTIERE, FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MARCHAND, GEOFFROY, ARQUILLIERE, BLANC, BOSCH, FERRIERE, LIMOUSIN, LOMBARD, MICOLON.

Excusés : Monsieur CROCI (pouvoir à M. BOUYEYRON), Madame TOINON (pouvoir à D. LOMBARD), Madame FARGERE (pouvoir à J. MICOLON)

Présidée par Bruno SUBTIL, Maire, la séance est ouverte à 20h30 par l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente. Après le vote à l'unanimité de ce dernier, l'ordre du jour est ensuite abordé.

Une délibération est rajoutée à l'ordre du jour portant sur l'approbation de la convention concernant la mise en place de la police pluri-communale.

1. Vote des comptes administratifs 2016

Il est procédé au vote des comptes administratifs des budgets principal et assainissement 2016 :

Budget principal :

Excédent global de clôture :	277 680,76 €
Excédent de fonctionnement :	257 399,69 €
Excédent d'investissement :	20 281,07 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 165 612,03 €
Recettes :	1 423 011,72 €

Section d'investissement :

Dépenses :	819 591,86 €
Recettes :	839 872,93 €

Budget assainissement :

Excédent global de clôture :	113 438,78 €
Déficit de fonctionnement :	- 18 764,34 €
Excédent d'investissement :	132 203,12 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	128 637,14 €
Recettes :	109 872,80 €

Section d'investissement :

Dépenses :	90 423,78 €
Recettes :	222 626,90 €

2. Approbation des comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du Percepteur pour les budgets assainissement et principal de l'année 2016. Ces documents sont identiques aux comptes administratifs du Maire.

3. Affectation des résultats 2016 aux budgets 2017

Budget Principal	Excédent de fonctionnement :	257 399,69 €	Affectation en réserve d'investissement
	Excédent d'investissement :	20 281,07 €	Report en section d'investissement
Budget Assainissement	Déficit de fonctionnement :	- 18 764,34 €	Transfert au Syndicat d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle (SIABA)
	Excédent d'investissement :	132 203,12 €	Transfert également au SIABA

4. Vote du budget primitif 2017

Pour la première fois depuis 2002, le Conseil Municipal propose d'augmenter les 3 taux d'impôts locaux d'un demi-point pour compenser en partie la baisse des dotations de l'Etat depuis trois années et les nouvelles charges de la commune : temps d'activités périscolaires, mise en place de la police pluri-communale...

Les taux qui s'appliqueront en 2017 seront donc les suivants :

Taxe d'Habitation : **12,36 %**, Taxe Foncière : **15,29 %** et Taxe Foncière sur le foncier Non Bâti : **41,58 %**.

Suite au transfert de la compétence assainissement au Syndicat d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle (SIABA) depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune n'a plus de budget assainissement à voter.

Budget principal :

Il s'élève à **1 672 212,85 €** en section d'investissement et à **1 451 334,34 €** en section de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement du budget 2016 versé en investissement est de **257 399,69 €**. Il diminue de nouveau cette année. Un emprunt de **440 000 €** permettra de financer le gros investissement des aménagements du secteur St Irénée.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des produits issus de la fiscalité (**858 191,94 €**). Les dotations d'Etat passent de **390 194,51 €** (année 2016) à **284 000,00 €** (année 2017).

Investissement 2017 :

Aménagement zone St Irénée (enfouissement réseaux, sécurisation voirie,

bassin d'eau pluviale,...)

923 418 €

Bâtiments : local chasse, vestiaires, travaux d'entretien dans différents bâtiments, ...

271 588 €

Voirie – Espaces verts

33 500 €

Matériel divers

56 519 €

Etat de la dette :

Le tableau ci-dessous (données pour les communes de 2000 à 3500 habitants) montre que le niveau d'endettement de la commune reste très inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales.

Il permettra de poursuivre les investissements programmés avec déjà en 2018, la construction du nouveau local technique.

	Bessenay	Rhône	Région Auvergne- Rhône-Alpes	National
Annuité totale de la dette 2017	80 140 €			
Annuité de la dette par habitant	35 €	82 €	120 €	98 €
Capital restant dû par habitant	207 €	658 €	786 €	698 €

5. Participations aux syndicats extérieurs

La commune fiscalise ses participations à 4 syndicats extérieurs.

	Syndicat à Vocation Scolaire de Ste Foy l'Argentière (SIVOS)	Syndicat à Vocation Multiple de la Giraudière (SIVOM)	Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEML)	Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)
Part fiscalisée	280,77 €	52 000 €	5 948,80 €	90 991,67 €

Le montant total fiscalisé passera de **156 218,10 €** en 2016 à **149 221,24 €** en 2017.

Cela entraînera donc une diminution pour les foyers des montants dus des taxes d'habitation et foncières dans la colonne « Syndicats de communes ».

6. Subventions aux associations

Le Conseil municipal fixe les subventions au titre de l'année 2017 :

SLEA	86 870,00 €	Gestionnaire du multi accueil les Griottes
SLEA	43 270,00 €	Gestionnaire du multi accueil les Griottes – solde subvention 2016
MJC de l'Arbresle	9 116,22 €	Gestionnaire du périscolaire et des centres de Loisirs (solde 2016)
MJC de l'Arbresle	90 000 €	Gestionnaire du périscolaire et des centres de Loisirs (année 2017)
Aide à Domicile en Milieu Rural Solidarité Partage	1,20 € par repas servi	2895 repas livrés en 2016
Association d'aide aux personnes handicapées des 3 vallées.	572 €	0,25 € par habitant
Restos du Cœur	200 €	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	350 €	Adhésions des enfants de 6 classes primaires
Coopérative scolaire	300 €	Acquisition d'ouvrages
Coopérative scolaire	1 000 €	Noël : 100 € par classe + classe IME
Conseil de Parents d'Elèves	240 €	Participation à l'achat des livres offerts aux élèves de CM2
Nuit du conte	250 €	Participation à la manifestation et à l'accueil d'un conteur sur la commune
Association Béchamel	600 €	Organisation de la Fête de la Musique
Echo des Vallons	1 000 €	Prestations aux différentes manifestations
Comité des Fêtes	3 500 €	Feu d'artifice de la fête villageoise du 8 juillet
Centre de soins pour oiseaux sauvages (basé à St Forgeux)	228.80 €	Convention (0.10 € par habitant)

7. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) – désignation de délégués à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission qui permet de fixer la répartition des contributions de la CCPA et des communes en fonction des nouvelles compétences transférées doit se réunir prochainement.

Les communes sont donc appelées à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Pour la commune, Daniel LOMBARD est désigné délégué titulaire et Bruno SUBTIL délégué suppléant.

8. Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) – transfert de la compétence « Information jeunesse »

La CCPA a approuvé en décembre 2016 le projet jeunesse communautaire. Pour mettre en œuvre le plan d'actions, il convient d'engager le transfert de la compétence « information jeunesse » avec la mise en place d'un Point d'Information Jeunesse Communautaire » (PIJ) qui sera déployé sur l'ensemble des communes.

Ce transfert s'accompagnera de la reprise du PIJ de l'Arbresle et de ses moyens (dont un local et un agent à temps plein).

Le Conseil approuve ce transfert de compétence.

9. Modification du tableau des effectifs

Le contrat d'avenir occupé par Gaétan Godard arrivant à son terme le 21 avril prochain, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique afin de le recruter en qualité de stagiaire pour une durée d'un an avant une titularisation.

10. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Dans le cadre de la poursuite de l'application du dispositif « Zéro Phyto », il est proposé l'acquisition de matériel de désherbage avec les communes de Bibost et St-Julien-sur-Bibost. Le matériel est composé d'un désherbeur mécanique avec différents accessoires et d'une houe de désherbage à batterie. Le coût de cette acquisition est de 18 187 € HT. Cette opération peut bénéficier d'une aide de 80 % de l'Agence de l'Eau soit 14 549,60 €. Le solde de l'investissement sera réparti entre les trois communes.

La commune de Bessenay, étant le porteur de l'opération, se chargera de gérer le fonctionnement du matériel et refacturera les frais aux deux autres communes au prorata du nombre d'heures d'utilisation.

11. Garantie d'emprunt à Semcoda pour la construction de 13 logements Chemin de la Drivonne

Il est rappelé que Semcoda va engager la construction d'une maison de santé et de 13 logements locatifs à destination des seniors sur l'ancien site du bâtiment des services techniques communaux Chemin de la Drivonne. La phase de désamiantage et de démolition débutera en juin.

Pour les 13 logements, Semcoda va contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et sollicite leur garantie par la commune, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et le Département du Rhône. La commune est sollicitée pour apporter sa garantie pour 25 % du montant des emprunts soit 384 421 €. La CCPA garantira les mêmes emprunts à hauteur de 25 % et le Département à hauteur de 50 %.

12. Convention de mise en place de la police pluri-communale

Le dossier avance et trouvera sa concrétisation début septembre. La commune de l'Arbresle est l'organisatrice du service et assurera, à ce titre, le recrutement des 2 agents nécessaires à son bon fonctionnement. 7 communes participent à la création de ce service commun de police pluri-communale : Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, St-Julien-sur-Bibost et Savigny. La convention proposée fixe le cadre du fonctionnement du service et les modalités de participation financière de chaque commune, en fonction du nombre d'heures utilisées. La commune de Bessenay s'engage pour **9 h hebdomadaires** ce qui représente une participation financière annuelle de 14 000 €.

13. Travaux des commissions

○ Bâtiments Communaux

Local Chasse : la maçonnerie et la pose de la charpente sont terminées et les menuiseries devraient suivre rapidement pour la mise hors d'eau du bâtiment.

Vestiaires foot-basket : la commission d'appel d'offres a lieu le 3 avril afin de choisir les entreprises qui vont réaliser les travaux qui commenceront début juin.

Local technique : Le choix de l'architecte en charge du projet se fera début avril, après l'analyse des 22 dossiers de candidature reçus.

○ Voirie – Environnement – Agriculture

Secteur St Irénée : le chantier doit se terminer au mois de mai. Pour les goudronnages, une semaine de fermeture totale de la rue est prévue début mai. Des informations plus précises seront données en temps utile : déviations mises en place, dates exactes....

Rue Chanel : les travaux sont en cours. Le Syndicat d'Assainissement du Bassin de l'Arbresle prend contact avec les propriétaires pour lesquels les évacuations doivent être modifiées pour une mise en conformité avec le nouveau réseau séparatif.

1^{ère} fleur : le 22 mars a eu lieu la remise officielle de la 1^{ère} fleur à la commune à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une bien belle fierté pour toutes les personnes qui ont œuvré depuis de nombreuses années pour arriver à ce résultat ! Un objectif maintenant... obtenir la 2^{ème} fleur en 2019 !

Parking la Ronde Paysanne : la commune est régulièrement alertée sur les problèmes de sécurité liés aux manœuvres des voitures aux abords du magasin. Il sera proposé aux responsables de l'établissement de limiter le stationnement pour les personnes à mobilité réduite et pour les livraisons du magasin. Les clients ont à disposition le parking public situé à proximité avec une liaison par escaliers. Un plan incliné pour les poussettes et caddies pourra aussi être créé.

○ Equipements de communication – Bibliothèque

SYDER : un dossier en cours concerne l'enfouissement des réseaux Chemin de la Drivonne et la suppression des poteaux aux abords de la future maison de santé.

Bibliothèque Municipale : L'intervention d'une conteuse aura lieu **le vendredi 19 mai** à la Salle des Fêtes dans le cadre des animations liées à « La Nuit du Conte » qui se déroulera **le 24 juin** aux Carrières de Glay. Les réservations peuvent être prises à la bibliothèque à partir du 2 mai à un tarif préférentiel.

Claude MINO a remplacé Louise FLORES (toujours bénévole) en qualité de co-responsable de la bibliothèque aux côtés de Daniel LOMBARD.

○ Information – Tourisme

Aménagement de l'entrée de la Brévenne : Les deux prochains ateliers avec le bureau d'étude paysager auront lieu les 8 et 22 avril en mairie.

Auto Stop participatif : le projet se met en place et devrait aboutir dans les prochaines semaines.

Office du tourisme communautaire : Retrouvez le programme complet des mercredis découverte d'avril à novembre 2017 sur www.arbresletourisme.fr

○ Manifestations – Vie Associative

Bessenay fête le mai : La préparation de la manifestation du **13 mai** se poursuit.

Marché aux fleurs, produits du terroir et artisanat local sur la Place **Marché forain** au Parc Municipal Dès 8h

Animations :

- concours de compositions florales amateurs adultes et enfants, toutes les compositions seront primées (dépôt des compositions sous le chapiteau entre 8h et 10h)
- peinture : exposition de tableaux par l'association « A vos pinceaux »
- exposition de voitures et motos anciennes
- pour les enfants : balade à dos d'âne, pêche à la ligne et atelier d'initiation peinture

Informations :

- le frelon asiatique : dangereux ?
- la chenille processionnaire : amie ou ennemie ?
- tri sélectif

Vin d'honneur à 12h animé par la Bambane

Rallye Charbonnière : il passe sur notre commune le **vendredi 21 avril** après un départ de Bibost comme l'année dernière. Il y aura deux passages cette année. La route sera fermée de 12 h 30 à 22 h 30.

Les reconnaissances auront lieu les 15, 16, 18 et 19 avril.

Cérémonie du 8 mai : la population est invitée à **11 h 30** à participer à cette manifestation. Après le défilé et le rassemblement devant le Monument aux Morts, un vin d'honneur sera servi sur la place du marché.

○ Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires

Conseil d'école les Echaras : l'intervention de Florian, responsable des activités périscolaires de la MJC indique une hausse des effectifs pour les garderies du matin (surtout des petits puisque nous sommes passés de 3-4 en début d'année à 10-13 actuellement) et du soir (surtout des plus grands avec 28 enfants en moyenne). A noter sur la prochaine période de « temps d'activités périscolaires » (TAP), des interventions d'une conteuse, de l'association de Molky de Bessenay, de la prolongation de l'activité Hip Hop et de deux séances avec les pompiers.

Le Conseil d'Ecole a permis d'évoquer la dotation en tablettes numériques (2 ou 4 valises de 16 tablettes en fonction de l'effectif en primaire) à compter de septembre. Le financement est assuré par moitié par la CCPA et par l'Etat.

La « course contre la faim » sera renouvelée cette année et concernera 10 classes du secteur. Elle se déroulera au complexe sportif le **17 mai**.

Matinée éco citoyenne : elle a eu lieu le samedi 18 mars au matin. Une quarantaine de personnes ont participé à la collecte des déchets sur la commune. Le Conseil souhaite en profiter pour remercier ceux qui œuvrent dans ce sens tout au long de l'année pour que la commune reste propre et accueillante.

Projet Pédibus : peu de réponses pour l'instant, que ce soit du côté des accompagnants que des enfants souhaitant participer. **Il est donc à nouveau fait appel aux bonnes volontés pour participer à ce service qui pourrait se mettre en place rapidement. Vous pouvez vous faire connaître en mairie si vous souhaitez participer (comme accompagnant ou comme accompagné !). Une réunion d'information est prévue le jeudi 4 mai à 20 h Salle Rue du Nord.**

○ Urbanisme

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : une première réunion a lieu le vendredi 31 mars avec le bureau d'étude. Cette révision a pour unique objectif de permettre la construction du futur local technique, Chemin de la Drivonne.

Lotissement St-Irénée : les 12 maisons en accession à la propriété sont occupées. Pour les maisons en locatif, si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie pour la transmission à SEMCODA qui gère les dossiers.

14. Questions diverses

○ Permis de construire déposés :

NOM	Adresse terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
GOUTTEFARDE Rémi	20 impasse de la Combe	Réhaussement d'une partie de la maison pour agrandir l'habitation	16/02/2017
TROUILLET Yannick et VIGNON Marie ST ROMAIN DE POPEY	2 chemin de Jainon	Construction maison individuelle	15/02/2017
MODIFICATIF : GRATALOUP Alain	9 route de la Roue	Démontage d'une toiture et réduction d'une partie de l'ancienne étable pour création d'une dalle pour terrasse	17/02/2017
MORNIEUX Yannick LYON 7 ^e	11 chemin de la Drivonne	Construction maison individuelle	20/02/2017
DELORME François et Stéphanie	12 route du Placiau	Construction maison individuelle	20/02/2017
MANDIER Cédric et Amandine	102 route de Jussieu	Extension d'une maison d'habitation	24/02/2017

○ **Motion Poste de Sain Bel**

Les élus de Sain Bel lancent un appel aux communes du secteur pour les soutenir contre le projet de la Poste de modifier les horaires d'ouverture du bureau de Sain Bel : ouverture uniquement les matins de 9 h 30 à 11 h 30. Si cela se met en place, bon nombre d'usagers « actifs » ne pourront accéder aux services postaux compte tenu de la plage horaire proposée. Le conseil approuve le projet de motion qui sera adressée à la Poste.

Une pétition peut être signée sur https://www.petitions24.net/stop_au_declin_du_service_postal_de_sain-bel

Un blog est également disponible : <https://sainbelresistance.wixsite.com/sainbelresistance>

Infos Mairie

○ **Cartes d'électeurs 2017** : vous avez dû recevoir une nouvelle carte dans votre boîte aux lettres ; celle –ci remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite.

○ **Elections présidentielles des dimanches 23 avril et 7 mai**

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h00 à 19h00**.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité avec photo (obligatoire pour pouvoir voter) et de votre **nouvelle carte d'électeur**.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration. Vous devez alors en faire la demande auprès de la brigade de gendarmerie de L'Arbresle ou du lieu de travail (apporter un titre d'identité). La personne ayant la procuration doit être inscrite à Bessenay.

○ **Inscriptions à l'école « Les Echaras »**

Pour les enfants nés en 2014 et avant

Nous pouvons pré-inscrire les enfants nés avant septembre 2015 mais les inscriptions définitives se feront sous réserve des places disponibles par ordre d'ancienneté dans l'année.

Les inscriptions à l'école primaire (classes enfantines + classes élémentaires) auront lieu :

La semaine du 2 au 5 mai 2017 :

Mardi 2 mai	de 16 H 30 à 18 H 30
Mercredi 3 mai	de 11 h 30 à 13 H
Jeudi 4 mai	de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi 5 mai	de 11 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Ou sur rendez-vous par mail : ce.0693895j@ac-lyon.fr ou par tel 04 74 70 85 45 (pendant les horaires d'inscription)

Se munir des documents suivants :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé (ou photocopie) à jour des vaccinations obligatoires (DT polio) ou certificat médical de contre-indication à ces vaccinations ;
- Certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants déjà scolarisés.

NB : les enfants déjà scolarisés à l'école *les Echaras* n'ont pas besoin d'être réinscrits y compris les enfants de GS qui passent automatiquement en CP.

○ **Cartes Nationales d'Identité :**

Suite à l'arrêté du 9 février 2017 du Ministère de l'Intérieur portant application du décret n° 2016-1460 du 28/10/2016, **depuis le 21 mars 2017, les dossiers de demande de CNI sont traités par les mairies chef-lieu de canton uniquement**, comme pour les passeports, et sur rendez-vous uniquement.

Contact Mairie de l'Arbresle 04 74 71 00 00 service de l'Etat-Civil.

Il est possible de faire une pré-demande en ligne via le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et de s'adresser à l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de la préfecture) www.demarches.interieur.gouv.fr

○ **Extrait de l'Arrêté préfectoral concernant la lutte contre les bruits de voisinage**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment **les tondeuses à gazon**, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les **dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**.

○ Brûlage des végétaux

Il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Vous pouvez encore réserver un composteur soit en Mairie soit directement auprès de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ccpa@paysdelarbresle.fr ou 04.74.01.68.90.

○ Chiens errants

La divagation des chiens en toute liberté et sans surveillance est interdite. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique et dans les espaces, parcs et jardins publics ainsi que dans tous autres lieux aménagés, qu'à la condition d'être tenus en laisse.

○ Marché du jeudi

Les places de parking qui correspondent à l'emplacement des forains doivent être laissées libres **dès le mercredi soir**. En cas de non-respect, la fourrière a pour consigne d'évacuer le véhicule concerné.

○ Recensement militaire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes les démarches ! une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc...

Les jeunes gens (garçons et filles) **nés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2001** doivent se présenter en Mairie (ou leur représentant légal) dès leurs 16 ans accomplis en vue de leur recensement **avant le 30 juin 2017**. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité de la personne à recenser.

○ Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais

REUNION PUBLIQUE sur le diagnostic du territoire

Mercredi 5 avril 2017 / 19h / Espace Flora Tristan / SOUCIEU-EN-JARREST

Route des Coteaux du Lyonnais

C'est quoi un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) ?

Un document d'urbanisme définit à l'échelle d'un bassin de vie qui s'applique localement dans les plans locaux d'urbanisme.

À quoi ça sert ?

À assurer un équilibre entre les besoins de la population notamment en termes de logement, d'emploi, de mobilité, de commerce et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des milieux naturels et des paysages.

Notre 1^{er} SCoT approuvé en février 2011 nécessite d'être révisé.

Une révision pour...

- ✓ Aller plus loin : à horizon 2040
- ✓ Intégrer de nouvelles préoccupations : la qualité de l'air, le développement touristique du territoire, sa couverture numérique ...
- ✓ Lutter contre le changement climatique et prévoir l'adaptation à ce changement
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre ...

○ Collecte d'amiante liée

- Le **jeudi 13 avril** de 14 h à 19 h à la déchetterie de Courzieu, lieu-dit la Brévenne

- le **mardi 17 octobre** de 14 h à 19 h à la déchetterie de Fleurieux sur l'Arbresle, lieu-dit La roche (RN7)

Inscription au préalable obligatoire au moyen d'un formulaire à retourner à la CCPA. Aucune personne non inscrite ne sera acceptée. Le demander en Mairie ou par mail à ccpa@paysdelarbresle.fr.

○ Procédure d'Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Contexte

Dans le cadre du projet jeunesse communautaire, une des orientations concerne l'aide à apporter aux jeunes pour **préparer leur avenir professionnel**. Les actions envisagées sur cette thématique sont notamment :

- La découverte des métiers
- La promotion de l'apprentissage auprès des jeunes et des employeurs
- La réflexion sur la mise en place d'un chantier d'insertion
- Le soutien à la mission locale
- **Le soutien financier de la formation BAFA.**

L'action consiste à apporter un soutien financier à toute personne du territoire qui suit la formation BAFA, qu'elle se déroule sur le territoire ou à l'extérieur.

Montant de l'aide

L'aide représente 50% du prix du stage, avec un montant plafond de :

- 260 € pour la session de base,
- 225 € pour la session d'approfondissement.

Démarches à faire pour demander l'aide

Compléter le formulaire de demande d'aide au BAFA

Pièces à joindre :

- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- lorsque la personne figurant sur le justificatif de domicile n'est pas le demandeur, une attestation de domicile signée du titulaire du bail ou du propriétaire occupant du logement,
- l'attestation d'inscription au stage BAFA.

Renseignements par mail claire.douvier@paysdelarbresle.fr ou par courrier à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle Service Jeunesse - 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle.

Infos Associations

○ Job Dating ADMR : « Aide à domicile : un métier de lien social pour vous »

Le service à la personne est une des activités qui offre actuellement des opportunités de recrutement. C'est pourquoi l'ADMR du Rhône a décidé de lancer une opération de recrutement d'envergure. Ce réseau associatif est la référence des services à la personne en France puisqu'il compte plus de 100 000 salariés et près de 3 000 associations en France.

A l'échelle du Rhône, l'ADMR organisera son 2ème "Job Dating". Concept original qui donne sa chance à tous, le job dating permet au candidat de se présenter rapidement sans avoir été présélectionné en amont. Il peut ensuite être recontacté pour un second entretien plus approfondi en vue d'une embauche (CDI, CDD, job d'été).

Cette opération sera organisée en simultanée dans 7 villes du Rhône le même jour : **le mardi 11 avril**.

Une présentation des métiers de l'aide à domicile sera proposée aux candidats. Cette session de recrutement s'adresse à toutes les personnes, diplômées ou non, avec ou sans expérience. Pré-requis des candidats : véhicule personnel indispensable (à l'exception de notre association de Lyon).

RDV le mardi 11 avril de 14H à 18H à la Fédération ADMR – Route des grands Champs – 69210 SAIN BEL

Merci aux candidats de venir avec votre CV et lettre de motivation.

Plus d'informations auprès de Catherine CHERPIN – Fédération ADMR du Rhône

catherine.cherpin@admr69.org – Tel : 04 74 26 78 78

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet : www.admr69.org

○ **Classe en 8**

Amis conscrits,

La classe en 8 est heureuse de vous présenter son nouveau bureau !

Président : Mr PUIER Sébastien

Vice-présidents : Mme HAXAIRE Myriam, Mr CUISSARD Hervé

Trésorier : Mr VANVYNCKT Maxime

Trésorier adjoint : Mr DESSAINTJEAN Nicolas

Secrétaire : Mme COLIN Séverine

Secrétaire adjointe : Mme CLEMENT Anaïs

Secrétaire adjointe : Mme MASCLAUX Céline

Si vous êtes né « en 8 » et que vous désirez faire vos classes l'an prochain, merci de prendre contact avec nous !

Afin de se connaître ou de se retrouver, une réunion est organisée le **vendredi 21 avril 2017 à 20 h** salle annexe du Prado. Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous !!! A très bientôt et ... vive la 8 !

Contacts classe en 8 : Nicolas Dessaintjean au 06 88 17 50 30 ou Céline Masclaux au 06 78 54 64 50

Une adresse mail est aussi à votre disposition : la8.bessenay@gmail.com

Merci de nous envoyer votre nom, prénom, mail et décennie de naissance.

○ **Le Conseil de Parents d'Elèves et le Centre de Loisirs** organisent un carnaval le **vendredi 14 avril**.

Le défilé se déroulera de 15 h à 16 h dans le village.

Infos diverses

○ **Michel DUMAS** : il n'y a pas de mots pour dire à quel point votre témoignage d'affection nous a touchés. Il est réconfortant de se savoir soutenu lorsque l'on traverse des moments douloureux. C'est pour cela que nous ne pouvons que vous transmettre un Merci ému et chaleureux.

Martine, ses enfants et petits-enfants.

○ **Nouveau à Bessenay** : Fatima BATION vous annonce la création de FB COMPTA une micro entreprise située à Bessenay. Je vous propose de vous soulager dans la gestion de vos tâches administratives, comptables et RH, Sur site ou en télé-travail, Pour particuliers, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, associations, PME, cabinets médicaux...

Port. 06.75.55.38.38, fbcompta@hotmail.com ; www.fbcompta.com

○ **De ferme en ferme** aura lieu le **week-end du 29 et 30 avril**. 62 fermes du Rhône et de la Loire ouvrent gratuitement leurs portes de 10h à 18h. Deux fermes bessenoises participeront cette année :

le Gaec Marylo, 71 Montée de Bernay et Liliane, Michel, Loïc et Julie Morel, 5 Chemin des Fayes, Bernay.

Retrouvez le programme complet dans les offices du tourisme et sur www.defermeenferme.com

Pour plus de renseignements : 04.77.97.32.74

600....

600 m³ est le volume du bassin d'orage située chemin de la Drivonne.

Le dimensionnement d'un bassin d'orage est calculé en fonction :

- du débit entrant (pluviométrie, coefficient de ruissellement, surface totale de captage et surface imperméable de captage),
- du débit sortant (débit de fuite autorisé, délai de vidange maximum acceptable et du devenir souhaité de l'eau).



Mairie de Bessenay
mairie.bessenay@orange.fr
Tél. 04 74 70 80 07
Horaires :
Lundi : 13h30/18h30
Mardi au jeudi : 8h30/12h00
Vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/18h30

Site : www.mairie-bessenay.fr